

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 73 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.1			
Ancien Code	PEIM3B73PP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB3730		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) HELHa Campus Mons Chantal LECOLIER (chantal.lecolier@helha.be) HELHa Gosselies Dominique ROSAR (dominique.rosar@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline DEPREZ (celine.deprez@helha.be) Anne-Sophie DESMET (anne-sophie.desmet@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de concevoir des dispositifs de différenciation, d'appliquer des démarches et des contenus abordés dans le cadre du cours et de les ajuster.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B73PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B73PPA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Ancien Code	14_PEIM3B73PPA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB3731		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Chantal LECOLIER (chantal.lecolier@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours propose une approche de la différenciation pédagogique dans ses aspects théoriques et pratiques. De ce fait, il prépare l'étudiant.e à la gestion des classes hétérogènes et plus particulièrement à la conception de dispositifs d'apprentissage ajustés aux besoins spécifiques des enfants. Il contextualise les enjeux liés aux objectifs d'inclusion du Pacte pour un Enseignement d'Excellence et prépare le futur enseignant à collaborer à la recherche et à la mise en place d'aménagements raisonnables.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de ce cours, l'étudiant.e sera capable:

- De distinguer ce qui relève de difficultés ou de troubles des apprentissages.
- De définir les principaux troubles et types de handicaps, d'en énoncer les caractéristiques et les besoins qui en résultent à l'école.
- De préciser les signes qui doivent alerter un enseignant.

De préciser sur quels aspects doivent se porter les observations et les actions d'un enseignant selon les besoins spécifiques des enfants.

- D'argumenter quelles démarches pédagogiques seraient les siennes, selon les situations (particularités des besoins individuels et des contextes scolaires) en s'appuyant sur la démarche générale suivante: observation et identification des difficultés, problématisation, émission d'hypothèses, proposition de dispositifs pédagogiques et proposition d'aménagements raisonnables.
- D'envisager les actions qui peuvent être mises en place en s'appuyant sur les ressources externes à la classe, en particulier par la constitution de réseaux ainsi que dans une perspective de complémentarité entre enseignement spécialisé et ordinaire (Pôles territoriaux).
- De concevoir des dispositifs de différenciation pour l'ensemble du groupe classe et de varier ces dispositifs en tenant compte des différents paramètres de différenciation.
- D'appliquer et d'ajuster des démarches abordées dans le cadre du cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Différenciation pédagogique (de l'intuition à la planification)

- définition et paramètres impliqués
- dispositifs et outils de différenciation pour gérer l'hétérogénéité des classes

Notions d'orthopédagogie

- Difficultés versus troubles de l'apprentissage
- Quelques troubles connus
- Précisions sur les "dys"
- Enfants dits à hauts potentiels
- Santé mentale des enfants
- Déficiences, handicaps, incapacités et besoins spécifiques
- Aspects psychologiques et nécessaire empathie
- Evolution des valeurs et de la réglementation; éducation inclusive et aménagements raisonnables
- Enseignement spécialisé (cadre légal, missions, structure, organisation, fonctionnement, évolution)
- AViQ (présentation de l'Agence; ressources pour les enseignants)
- Sensibilisations et formation continue.

Outils et démarches de différenciation

- conception d'activités d'enseignement différencié
- analyse réflexive sur les actions et outils observés et utilisés lors des stages.

Démarches d'apprentissage

- Alternance d'exposés, de vidéos et de lectures réflexives.
- Travaux individuels et/ou collectifs.
- Analyses réflexives encadrées.
- Rencontres avec des professionnels de terrain.
- Participation au festival Out of the Books.

Dispositifs d'aide à la réussite

Interactions constantes et co-formation par le groupe classe.

Sources et références

- Boucenna, S. (2011). 101 fiches pour différencier. Namur : Presses universitaires de Namur.
- Brasselle, P. (2017). Comment gérer l'hétérogénéité des élèves? CGé : Les apéros de l'Education.
- Caron, J. (2003). Apprivoiser les différences. Toronto : Chenelière.
- Champ C. (2017). Comprendre, aider et soutenir mon enfant « dys » fférent. Bordeaux : Copy-média
- Chantreau-Bébouche C. (2018). DYS, TDAH, EIP. Le manuel de survie pour les parents (et les profs). Josette Lyon : Paris
- Connac S. (2012). La personnalisation des apprentissages: Agir face à l'hétérogénéité, à l'école et au collège. ESF Editeur.
- Connac S. (2017). La coopération entre élèves. Editions Canopé.
- Dupont, Ch. (2004). Décret organisant l'enseignement spécialisé. Art 12, Art 32, Art. 343.
- Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique. (2005). Le Programme intégré : une porte d'entrée pour l'enseignement spécialisé. Bruxelles.
- Kahn, S. (2010). Pédagogie différenciée. Bruxelles : De Boeck.
- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2012). L'enseignement spécialisé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Bruxelles.
- Reid, G. et Read, Sh. (2012). 100 idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques. Tom Pousse.
- Et, selon les troubles et difficultés de l'enfant, les autres ressources de cette collection "100 idées".

Autres auteurs consultés :

Petiniot, Pouhet, Guidetti, Grammaticos, Magerotte, Meirieu, Przesmycki, Rosenzweig, Tourette...

Sites :

- Agence pour une Vie de Qualité : <https://www.aviq.be>
- Segec (2010). <http://www.segec.be/FedEFoC/special>

- Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique :
 - (2016). Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage. FWB. <http://www.enseignement.be>
 - (2014). Enseigner aux élèves à Hauts potentiels. FWB. http://www.enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=9920&do_check=
 - Circulaires relatives à l'enseignement inclusif et aux Pôles Territoriaux : <http://www.enseignement.be>
- Association belge des Parents et Professionnels d'Enfants en Difficulté d'Apprentissage :
 - <https://www.apeda.be/comprendre-troubles-dys/pour-les-enseignants/>
 - <https://www.apeda.be/2018/04/20/un-ceb-adapte/>
- Arte Junior : <https://www.arte.tv/fr/videos/077554-000-A/qu-est-ce-que-la-dysgraphie/>
- Cartuyvels, G., Aménagements raisonnables et pratiques inclusives. BiFedeFoC, décembre 2016, n°4. Lien : <http://enseignement.catholique.be/segec/fileadmin/DocsFede/FoCEF/AR.pdf>
- « Décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques ». Du 07 décembre 2017. Lien : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/44807_000.pdf
- Dehaene, S. Les neurones de la lecture : <https://www.youtube.com/watch?v=ptABRBcdl0c>
- Duband V. (2016). Lien : <https://www.dysmoi.fr/troubles-dapprentissage/dysgraphie/>
- Dys-positif,(2018) Lien : <https://www.dys-positif.fr/tout-sur-la-reeducation-de-lecriture/>
- NotreFamille.com Santé posté le 6 juin 2014. Lien : <https://www.bing.com/videos/search?q=dysgraphie+&view=deta il&mid=355460A1768EF5EF8179355460A1768EF5EF8179&FORM=VIRE>
- SOS psychomotricité (2018). Lien : <http://www.sospsychomotricite.com/dysgraphie/>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diapositives et notes de cours, capsules vidéos et documents postés sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail sur les notions abordées au cours, en ce compris la vérification des acquis d'apprentissages visés et détaillés sur cette fiche. Le travail est une présentation de type .ppt postée sur ConnectEd, comprenant des commentaires oraux enregistrés par l'étudiant.

Les consignes quant aux délais, contenus, forme du travail à présenter, ainsi que les critères d'évaluation seront communiqués sur l'espace ConnectEd de l'UE.

En cas de non présentation du document de type .ppt, l'étudiant sera en échec (= 0 / 20)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).